



Etat des comptes bancaires

Par **soudka**, le **22/10/2010** à **14:10**

Bonjour,

Pouvez vous me dire quand je dois justifier auprès du juge, l'état de mes comptes personnels.
En séparation depuis 2 ans, l'assignation en divorce est arrivée.
Dois je fournir le solde de mes comptes, les relevés? De quelle période?
Quel est le délais entre l'assignation et le jugement?
par avance merci

Par **mimi493**, le **22/10/2010** à **14:13**

Vous avez un avocat, voyez ça avec lui. ce qui est le mieux pour vous